



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 juin 2019

Journée internationale des réfugiés : point sur le traitement de la situation et de la prise en charge des migrants en Vendée

Les services de l'Etat en Vendée sont mobilisés au quotidien pour assurer, dans les meilleures conditions, l'accueil des migrants, notamment des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés en Vendée.

L'objectif est de mettre à l'abri ces personnes accueillies en France, le temps que leur situation soit examinée avec soin et dans des délais qui ont été réduits. Une plus grande fluidité des parcours dans les structures est ainsi permise en vue de déterminer les orientations appropriées pour chacun.

1) L'effort de l'Etat pour le traitement de la situation et de l'hébergement des migrants, en Vendée, est particulièrement important

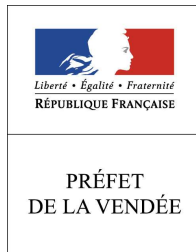
En 2018, 419 demandes d'asiles ont été déposées pour le département de la Vendée (à noter qu'une seule demande d'asile peut concerner un parent avec ses enfants donc plusieurs personnes).

Suite aux décisions rendues par l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), 200 personnes domiciliées en Vendée, ont obtenu une protection de la France en 2018 (statut de réfugié ou protection subsidiaire). Au 31 décembre 2018, 921 personnes détenaient, en Vendée, un titre de séjour dans le cadre du bénéfice d'une protection internationale.

En fonction des situations, toutes ces personnes ont été orientées vers les structures d'hébergement les mieux adaptés. Elles ont bénéficié d'une orientation dans le dispositif national d'asile : Accueil temporaire service de l'asile (ATSA), Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), Centres d'accueils pour les demandeurs d'asile (CADA).

En Vendée, 794 places sont dédiées aux demandeurs d'asiles et sont financées à hauteur de 5,2 M€. 68 places supplémentaires seront ouvertes dans les prochains jours financées à hauteur de 250 000 €. Au total, ce sont donc 862 places qui sont mobilisables d'ici l'été.





Il faut ajouter à ces places, celles du Centre provisoire d'hébergement (CPH). 60 places sont disponibles en Vendée et 60 places supplémentaires seront ouvertes avant la fin de l'année 2019 financées à hauteur de 674 000 €. Pour les autres personnes, elles sont hébergées dans le cadre du droit commun au sein du parc social ou dans des hébergements privés.

Au global, à la fin 2019, ce sont donc près de 1 000 places d'hébergement qui seront mobilisées en Vendée pour un montant global de 6,8 M€.

2) Un dispositif qui nécessite une plus grande fluidité des parcours

Pour les personnes déboutées du droit d'asile, elles doivent quitter le territoire et certaines d'entre elles qui ont déjà demandé l'asile dans un autre pays de l'Union européenne doivent y retourner, dans le cadre de la procédure « Dublin ».

Il faut constater qu'un nombre de migrants déboutés de leur demande d'asile faisant l'objet d'une procédure « Dublin » ou d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) se maintiennent dans les hébergements qui ne leur sont pas destinés. Il en résulte une situation d'occupation dite indue dans ces hébergements qui obère significativement la mobilisation de ces places pour accueillir celles et ceux à qui elles sont destinées.

3) Un effort soutenu dans l'accompagnement vers l'intégration par l'emploi

Pour les personnes ayant obtenu un titre de séjour en France, elles peuvent accéder à l'emploi et bénéficient à ce titre des dispositifs d'intégration.

Mis en place par l'Etat, Pôle emploi, l'Office français de l'immigration (OFII) et porté par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), le dispositif « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » (HOPE) est l'un des dispositifs mis en œuvre en Vendée qui poursuit l'objectif de faciliter l'insertion des réfugiés par l'apprentissage d'un emploi.

Le parcours qui s'étale sur 8 mois, repose sur l'apprentissage du français à visée professionnelle, la découverte des métiers et une période de stage puis se poursuit par des contrats de professionnalisation au sein des entreprises locales.

Dans ce cadre, Benoît Brocart, préfet de la Vendée, est allé à la rencontre le jeudi 20 juin 2019, de dix réfugiés originaires d'Afghanistan, du Soudan, de Somalie et de la Guinée actuellement en contrat de professionnalisation pour le métier d'agent d'entretien du bâtiment à l'AFPA à La Roche-sur-Yon.

Il s'agit du second groupe de réfugiés à bénéficier de ce dispositif en Vendée, une solution « gagnant/gagnant » pour l'intégration des réfugiés protégés par la France et la réponse aux besoins en recrutement des entreprises sur le département. A ce jour, HOPE aura accompagné 27 personnes.

